



## STATIONNEMENT

### **Stationnement alterné : des rencontres organisées dans le quartier des Villages**

La mise en application du stationnement alterné se poursuit à Saint-Brieuc. Douze rencontres avec les habitants des Villages sont organisés sur trois jours en septembre pour réexpliquer les règles de ce stationnement et faciliter sa mise en œuvre en prenant compte de la réalité des situations sur le terrain .

Publié le 06 septembre 2024

### **En vigueur depuis 2011**

Le stationnement alterné est une mesure en vigueur depuis 2011 à Saint-Brieuc. Il a pour objectif d'organiser le stationnement et de libérer les trottoirs pour faciliter et sécuriser les déplacements des piétons, notamment les personnes les plus vulnérables (enfants, personnes à mobilité réduite, poussettes...).

Oublié au fil du temps, la Ville le remet en application quartier par quartier depuis 2021, en concertation avec les habitants. Après les quartiers de la Ville Hellio, la Ville Jouha, Saint-Michel et Robien, c'est au tour du quartier des Villages.

Des rencontres seront organisées les 9, 10 et 16 septembre, en présence de Stéphane Favrais, adjoint au Maire en charge de la proximité, et François Portzer, conseiller délégué au stationnement et à la circulation. Il s'agira d'aller à la rencontre des habitants du quartier pour :

- réexpliquer les règles du stationnement alterné ;
- échanger sur les éventuelles difficultés de mise en oeuvre ;
- évaluer si des ajustements sont à faire.

50 rues et 1577 logements sont concernés. Les habitants ont été informés de ces rencontres par un courrier dans leurs boîtes aux lettres.

À l'issue des rencontres, sur la base des échanges avec les riverains, l'organisation du stationnement sera étudiée puis validée. Un courrier sera transmis à chaque foyer les informant des dispositions retenues.

### **Détail des rencontres**

#### **Secteur N°1: Lundi 9 septembre à partir de 17h**

- Rue de la Hacmorée : 17h
- Rue de Guernesey : 17h30
- Rue de la Villemarqué : 18h
- Rue du Cleuziou : 18h30

#### **Secteur N°2 : Mardi 10 septembre à partir de 17h**

- Rue de Brocéliande : 17h
- Rue du Vau Gicquel : 17h30

- Rue du Goëlo : 18h
- Angles des rues du Gouty et de la Micauderie : 18h30
- Rue de Penthièvre : 19h

**Secteur N°3 : Lundi 16 septembre à partir de 17h**

- Rue de la Hunaudaye 17h
- Angles des rues de la Micauderie et Avaugour : 17h30
- Angles des rues de l'Arcoat et de Penthièvre : 18h

**Rappel de la règle**

En pratique, le stationnement alterné concerne les rues qui ne sont pas matérialisées par un marquage au sol ou sans panneau réglementaire indiquant une autre modalité de stationnement.. Le stationnement doit se faire sur la chaussée uniquement. Les véhicules stationnant dans ces rues stationnent du 1<sup>er</sup> au 15 du mois du côté impair et du 16 à la fin du mois côté pair. Le changement de côté se fait la veille au soir de la nouvelle quinzaine, entre 20h30 et 21h.

**Plan des rencontres des 9, 10 et 16 septembre**



